

Équipe de compétition de ski alpin

Entente de fonctionnement et d'acceptation des risques inhérents

Prénom et nom du COUREUR :
Prénom et nom du PARENT OU DU TUTEUR :
STATION :

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule
2. Attitude et comportement
3. Déplacement
4. Tenue vestimentaire
5. Hébergement
6. Participation aux entraînements et aux compétitions.
7. Soins médicaux
8. Reconnaissance des risques
9. Matériel et équipement
10. Sanctions

PRÉAMBULE

L'équipe de compétition de ski (ci-après 'l'Équipe') est un organisme sans but lucratif formé de membres, de parents et d'un conseil d'administration. Il a pour mandat de gérer les inscriptions aux courses, de planifier et exécuter des courses qui ont lieu à la station de les Sommets de la Vallée Inc., de s'occuper de la gestion des camps et des courses à l'extérieur du calendrier (voir en annexe) ainsi que d'organiser des levées de fonds.

La station de ski appartenant à Les Sommets de la Vallée Inc. (ci-après la "Station") est représentée par un directeur de Station ou bien par le directeur des écoles sur neiges ou un entraîneur-chef et des entraîneurs. Ceux-ci ont pour objectif d'encadrer les coureurs pour l'entraînement à la Station, de planifier, superviser et coordonner les activités reliées aux coureurs durant l'entraînement à la Station selon le calendrier de chaque programme (voir en annexe).

L'Équipe et la Station ont pour objectif commun de développer des athlètes dans la discipline du ski alpin en servant de tremplin vers les équipes régionales, en les préparant en vue de faire de la compétition, en développant leurs compétences afin de devenir entraîneur ou tout simplement de développer leur compétence comme athlète. Les athlètes sont les ambassadeurs de l'Équipe. Leurs résultats et leur comportement reflètent tant sur l'image de l'Équipe que sur celle de la Station qui les supportent.

L'existence de l'Équipe repose sur les épaules de nombreux bénévoles qui, durant plusieurs mois de l'année, planifient et organisent diverses activités en vue de supporter les athlètes de l'Équipe. Les Sommets de la Vallée Inc. demande des athlètes de l'Équipe et de leurs parents ou tuteurs la signature de la présente entente de fonctionnement.

1. Attitude et comportement

À l'occasion des activités organisées par l'Équipe, la Station ou par Les Sommets de la Vallée Inc.

Je m'engage à:

- 1.1. Adopter des comportements qui minimisent les risques de blessures et qui ne mettent pas ma vie ni celles des autres au danger;
- 1.2. Ne pas consommer de boissons alcoolisées, ni faire usage de drogues illicites ou de substances interdites apparaissant dans la liste des interdictions de l'Agence mondiale antidopage;
- 1.3. Ne pas utiliser de langage grossier, abusif ou vexatoire envers quiconque;
- 1.4. Respecter les règlements de l'Équipe, de la Fédération internationale de ski, d'Alpine Canada Alpin, de Ski Québec Alpin, de la Division Laurentienne de ski, de la Zone de Ski Outaouais, de la Fédération Québécoise de Ski Acrobatique, ainsi que de l'Association Canadienne de ski Acrobatique, en fonction de la discipline pratiquée et de la région où le sport est pratiqué.
- 1.5. À me conformer aux exigences et directives des entraîneurs à compter de l'heure de rendez-vous jusqu'à la fin de la course ou des activités.

2. Déplacement

Lors de mes déplacements à bord de véhicules appartenant à l'Équipe ou loués par celle-ci :

- 2.1. Je reconnais avoir la responsabilité de maintenir la propreté intérieure des véhicules dans lesquels je voyage à titre d'athlète;
- 2.2. Je reconnais que seuls les membres adultes dûment autorisés de l'Équipe peuvent opérer les véhicules;

3. Tenue vestimentaire

Les coureurs sont fiers d'avoir été choisis comme membres de l'Équipe et ont mérité le droit de porter l'uniforme officiel de celle-ci. L'uniforme de l'Équipe est composé principalement du manteau désigné à cette fin par l'Équipe, incluant les marques et écussons destinés à identifier ses commanditaires.

Considérant ce qui précède, je reconnais l'importance de porter l'uniforme et de le maintenir en bon état, car il identifie les membres de l'Équipe auprès de la communauté de ski et du public. En le portant, j'affirme mon appartenance à l'Équipe et je suis un ambassadeur de celle-ci auprès de tous ceux que je côtoie.

Ainsi, je m'engage :

- 3.1. À revêtir l'uniforme de l'Équipe lors des compétitions, des remises de trophées et médailles, des entraînements et, le cas échéant, de toute rencontre promotionnelle;
- 3.2. À maintenir l'uniforme propre et en bon état en toutes circonstances, et à m'assurer qu'il comporte toutes les marques et écussons requis par l'Équipe, incluant les écussons qui identifient les commanditaires de celle-ci;
- 3.3. À porter une tenue vestimentaire propre et de bon goût lors de tous les déplacements de l'Équipe;
- 3.4. À ne revendre mon uniforme qu'à un coureur actuel de l'Équipe et à personne d'autre;
- 3.5. À cesser de porter l'uniforme lorsque j'aurai quitté l'Équipe pour quelque raison que ce soit.

4. Hébergement (Équipe)

Lors de mes séjours dans d'autres stations de ski, mes déplacements pour m'y rendre et en revenir ainsi que mon hébergement sont la responsabilité de l'Équipe ou des parents (tuteurs) et non de la Station. **La Station encadre les coureurs lors des courses à compter de l'heure de rendez-vous jusqu'à la fin de la course.** À cet égard, je m'engage à :

- 4.1. Respecter les règlements et directives des établissements d'hébergement ainsi que ceux qui pourraient être établis par l'Équipe à cet égard;
- 4.2. Débourser l'ensemble de mes dépenses personnelles et d'hébergement à moins qu'il n'en soit préalablement convenu autrement avec l'Équipe;
- 4.3. Respecter mon engagement de me présenter à l'heure fixée par mes entraîneurs pour les repas du midi et à avoir une conduite respectueuse table;
- 4.4. Comprendre que les ami(e)s et/ou parents ne peuvent participer aux activités de l'Équipe à moins qu'il n'en soit préalablement convenu autrement avec mes entraîneurs;
- 4.5. Comprendre qu'aucun visiteur n'est autorisé à entrer dans les chambres des athlètes, sauf si ces visiteurs ont reçu l'autorisation des membres responsables de l'Équipe;
- 4.6. Respecter scrupuleusement l'horaire, le couvre-feu et les directives établis de temps à autre par les membres responsables de l'Équipe.

5. Participation aux entraînements et aux compétitions

5.1. Conduite en station

Je m'engage à :

- 5.1.1. Respecter les règlements des stations de ski;

- 5.1.2. Respecter partout les autres skieurs ainsi que le public en général et à skier de façon à ne pas nuire ni mettre personne en danger.

5.2. Remontées mécaniques

Je m'engage à :

- 5.2.1. Rendre visible en tout temps mon billet d'accès à la montagne et à toujours demeurer courtois avec le personnel de la station de ski;
- 5.2.2. Respecter les lignes d'attente aux remontées mécaniques;

5.3. Stages d'entraînement

Je m'engage à :

- 5.3.1. Reconnaître que seuls les entraîneurs donneront les directives concernant l'utilisation des tracés et les techniques à utiliser;
- 5.3.2. Respecter les directives concernant l'utilisation des tracés et les techniques à utiliser;
- 5.3.3. Aviser mes entraîneurs de tout retard ou absence à une séance d'entraînement et à en donner le motif;
- 5.3.4. Collaborer au maintien du bon état de la piste et enlever tout le matériel et l'équipement lorsque l'entraînement est terminé;
- 5.3.5. Aviser les Sommets de la Vallée Inc. de l'embauche et/ou de la présence, pour mon bénéficiaire personnel, d'entraîneurs autres ou supplémentaires qui ne sont pas employés de les Sommets de la Vallée Inc.;

5.4. Participation aux compétitions

Je m'engage à :

- 5.4.1. Suivre les règlements du Comité organisateur des compétitions et à respecter les directives des organisateurs et bénévoles de la course;
- 5.4.2. Aviser mes entraîneurs de tout retard ou absence à une compétition et à en donner le motif;
- 5.4.3. Comprendre que tout athlète participant à une compétition sous la bannière des équipes de les Sommets de la Vallée Inc. sera entraîné et supervisé par un entraîneur des équipes de les Sommets de la Vallée Inc. selon les termes et conditions de la présente entente à l'exception d'évènements tel le regroupement U12 ou une compétition provinciale, à condition qu'un tel évènement soit planifié au calendrier régulier des programmes offerts par la station.
- 5.4.4. Comprendre qu'un athlète qui fait appel à un entraîneur autre que celui qui est employé de Les Sommets de la Vallée Inc. lors d'une compétition sera considéré comme absent du club pour la journée, mettant ainsi en cause son inscription à ladite compétition. Un athlète qui ne respecte pas cette clause se verra automatiquement suspendu de l'Équipe.

6. Soins médicaux

Je m'engage à :

- 6.1. Aviser ou faire aviser mes entraîneurs immédiatement si je me blesse. Selon la gravité de la situation, un entraîneur pourra prendre les mesures nécessaires afin d'assurer mon évacuation vers un établissement médical.
- 6.2. Comprendre que tous les frais médicaux demeurent à ma charge ou celle de mes parents ou tuteur et qu'il m'incombe de souscrire à une assurance ayant une couverture adéquate.
- 6.3. Comprendre que mes entraîneurs et l'Équipe n'assument aucune responsabilité pour toute blessure ou dommage que je pourrais subir lors des activités de l'Équipe et/ou de mes déplacements pour me rendre et revenir des courses et activités auxquelles je prendrai part. Mes parents, tuteurs et moi-même exonérons complètement les Sommets de la Vallée Inc. et l'Équipe à cet égard.

7. Reconnaissance des risques

- 7.1 Mes parents, tuteurs et moi-même sommes pleinement conscients des risques inhérents à la pratique du ski alpin de compétition, peu importe le niveau de supervision de l'entraîneur et le niveau d'habileté de l'athlète. Nous reconnaissons que toute période d'entraînement se pratique sur une grande superficie ce qui implique que l'entraîneur n'est pas à proximité de son /ses athlètes à tout moment, ni ne peut intervenir directement et/ou garder un contact visuel en tout temps.
- 7.2 Mes parents, tuteurs et moi-même comprenons que toute période d'entraînement comprend des périodes en ski libre et que durant ces périodes, l'entraîneur ne peut pas toujours encadrer, superviser ou avoir les athlètes en vue.
- 7.3 Mes parents, tuteurs et moi-même reconnaissons qu'en s'engageant dans le ski de compétition, la vie et l'intégrité physique de l'athlète peuvent être mises à risque. Par conséquent, nous reconnaissons qu'il appartient à l'athlète de juger si la piste où se déroule la compétition et/ou l'entraînement est trop difficile et/ou dangereuse, compte tenu de ses habiletés. L'athlète s'engage à cet égard à procéder à sa propre inspection des lieux et à informer immédiatement les organisateurs ou ses entraîneurs de toute lacune au niveau de la sécurité. En prenant part à la compétition et/ou l'entraînement, l'athlète reconnaît que la nature et l'état des installations sont conformes aux normes de sécurité en vigueur.

8. Matériel et équipement

- 8.1. Je reconnais que je suis responsable de mon matériel de ski et de son entretien. Par conséquent, je m'engage à le maintenir en bon état de fonctionnement et à faire, personnellement ou par l'entremise d'un technicien qualifié, les réparations nécessaires.
- 8.2. Je m'engage à porter en tout temps le matériel de protection nécessaire ou requis pour l'activité à laquelle je participe.

9. Sanctions

- 9.1. Je reconnais qu'advenant un manquement de ma part au présent code de conduite, mes entraîneurs et le conseil d'administration de l'Équipe peuvent me sanctionner. La nature et la durée de la sanction seront déterminées par un comité disciplinaire ou par le conseil d'administration. Un représentant de la Station devra faire partie du comité disciplinaire.
- 9.2. Je reconnais qu'advenant un manquement de ma part durant les heures d'entraînement prévues au calendrier peut me rendre passible d'une sanction.
- 9.3. Je comprends que la décision du comité disciplinaire ou du conseil d'administration de l'Équipe au sujet de ma sanction sera finale, sans appel et sans remboursement.
